



Prêt Paris logement au taux 0%

Qu'est-ce que le prêt Paris logement 0 % ?

La ville de Paris met en place un prêt aidé pour permettre aux parisiens de financer et acheter un logement principal sur Paris.

Le prêt PPL, peut vous être accordé pour l'achat d'un bien immobilier si l'acquisition répond aux conditions suivantes :

- Achat d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux.
- Ce logement doit **devenir une résidence principale** du bénéficiaire dans l'année de l'achat.
- Le logement acheté est situé **dans la ville de Paris.**

Qui peut profiter de ce prêt PPL ?

Pour pouvoir bénéficier de ce crédit à 0 % et acheter un appartement à Paris plus facilement vous devez :

- 1) Justifier au moment de l'offre de prêt d'un an de résidence à titre principal sur le territoire de Paris. Cette condition n'est pas obligatoire pour les agents de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.), les policiers de la préfecture de police, sapeurs-pompiers de Paris, personnel soignant de la fonction publique hospitalière dans les hôpitaux parisiens de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.) et les acquéreurs d'un logement adapté en vue de son occupation à titre de résidence principale par une personne handicapée physique.
- 2) Ne pas être propriétaire de sa résidence principale au moment de l'achat, ni l'avoir été au cours de l'année civile en cours et des deux années précédentes.
- 3) Ne pas disposer de revenus supérieurs à un plafond de ressources. Ce plafond de ressources est révisé annuellement.

Cumuls avec le prêt à taux zéro

Le prêt Paris logement 0 % est cumulable avec le [prêt à taux zéro +](#) . Vous pouvez ainsi profiter d'un maximum de crédit sans intérêt et faire fortement diminuer le coût de votre prêt immobilier.

Montant du prêt et modalités de remboursement

Le montant de ce prêt à taux zéro est le même quel que soit le type d'opération (achat dans l'immobilier ancien ou neuf, avec ou sans travaux) :

- ▶ 24 200 € pour une personne seule
- ▶ 39 600 € pour des ménages constitués d'au moins deux personnes

Ce prêt aidé est remboursable par mensualités constantes sur 15 ans sans intérêt.

Le montant peut-être majoré de 50 % dans certains cas (soit 36 300 € pour une personne et 59 400 € pour au moins deux personnes). Pour en bénéficier, il faut que :

"le montant total des emprunts d'une durée initiale au moins égale à 2 ans (y compris le PPL 0%) -diminué de 24 200 € pour une personne seule, ou 39 600 € pour les autres ménages- est au moins égal à 50% du prix d'achat du logement, alors l'emprunteur peut bénéficier du PPL 0% Majoré".

Voici un tableau récapitulatif des plafonds de ressources pour l'obtention d'un prêt Paris logement 0% en 2014 :

Nombre de personne du ménage	Revenu fiscal de référence
1 personne	36 239 euros
2 personnes	51 127 euros
3 personnes	67 021 euros
4 personnes	80 016 euros
5 personnes et plus	95 201 euros

Banques pouvant proposer un prêt Paris logement

Toutes les banques qui ont signé un accord avec la ville de Paris sont susceptibles de vous proposer ce prêt Paris Logement sans intérêt d'emprunt. Voici la liste des banques éligibles au prêt PPL :

- Banques Populaires (Banque fédérale des banques populaires, BRED, Banque Populaire rives de Paris),
- BNP-Paribas,
- Caisse d'Épargne Ile-de-France-Paris,
- Cetelem,
- Compagnie de financement foncier,
- Crédit Agricole,
- Crédit Coopératif,
- Crédit Foncier,
- Crédit Immobilier de France Ile-de-France,
- Crédit Industriel et Commercial (C.I.C.), LCL (Le Crédit Lyonnais), Crédit Mutuel ,
- Crédit du Nord,
- Société Générale,
- Société financière pour l'accession à la propriété (S.O.F.I.A.P.).